



DISPOSITIONS APPLICABLES les 18 – 19 et 20 MAI

RÈGLEMENTS

Application de l'article 136 - 1^{er} alinéa des Règlement Généraux

Il y a lieu, de considérer, dans le cadre des Règlements Généraux du District, les rencontres concernant les équipes A, B et C d'un même club comme ayant lieu le même jour.

En conséquence :

- Un joueur ne peut figurer que sur la feuille de match d'une seule et même équipe pendant la période considérée
- Lorsque les équipes A, B et C disputent une rencontre pendant la période, un joueur peut être incorporé, dans le respect de l'alinéa cité en référence, dans l'une quelconque des équipes
- Par contre, si l'une des équipes supérieures ne joue pas tout joueur ayant participé au dernier match officiel de cette équipe ne peut pas être aligné dans une équipe inférieure.

Richard RATAJCZAK.